

Bénin : le visa de court séjour est supprimé pour les ressortissants de 31 pays africains

14 février 2017 à 17h44



Les autorités béninoises ont décidé en fin de semaine dernière d'exempter de visa d'entrée dans le pays les ressortissants de 31 pays africains, comme l'avait promis le président Patrice Talon. Cette exemption concerne les séjours de moins de 90 jours.

Le chef de l'État, Patrice Talon, l'avait annoncé en août dernier, lors d'une visite au Rwanda : il envisageait alors de supprimer les visas pour les Africains.

« M'inspirant de l'expérience du Rwanda, j'ai décidé que le Bénin n'exigera plus de visa aux Africains. La coopération Sud-Sud peut avoir un vrai sens. Mon espoir est que la coopération entre le Rwanda et le Bénin peut servir d'exemple », [avait déclaré le président Béninois](#).

C'est désormais chose faite, toutes proportions gardées. Selon un document du consulat général du Bénin à Paris, daté du 10 janvier 2017, les ressortissants de 31 pays du continent sont désormais exemptés de visa d'entrée pour le Bénin, pour des séjours d'une durée n'excédant pas 90 jours.



CONSULAT GENERAL
DU BENIN A PARIS
REPUBLICQUE DU BENIN

89 rue du Cherche Midi
75006 PARIS

Tél : +33 1 42 22 13 14
Fax : +33 1 42 22 39 19

Paris, le 10 FEV. 2017

N° 005 /CGBP/CMC/VCL /S3

NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance des usagers du Consulat Général du Bénin à Paris que les ressortissants des pays africains ci-après, sont exemptés de visa d'entrée au Bénin pour une durée n'excédant pas 90 jours.

Il s'agit de :

<ul style="list-style-type: none">• Afrique du Sud• Angola• Botswana• Comores• Cameroun• République Centrafricaine• République du Congo• République Démocratique du Congo• Djibouti	<ul style="list-style-type: none">• Érythrée• Éthiopie• Gabon• Guinée Equatoriale• Kenya• Lesotho• Madagascar• Malawi• Maurice• Mozambique	<ul style="list-style-type: none">• Namibie• Ouganda• Rwanda• Sao-Tomé-Et-Principe• Seychelles• Somalie• Swaziland• Tchad• Tanzanie• Zambie• Zimbabwe.
---	---	--

Toutefois, en attendant que la mesure soit applicable au niveau des services de police français à l'aéroport, les intéressés doivent se faire délivrer un visa de courtoisie (gratuit) soit par le Consulat Général du Bénin à Paris, soit par les Consulats honoraires du Bénin en France.



La Gérante Intérimaire,

Visas de courtoisie

En attendant que la mesure soit applicable au niveau de tous les aéroports concernés, les intéressés, venant s'ajouter aux ressortissants de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest, déjà exemptés, peuvent toutefois être tenus de retirer un visa de courtoisie, gratuit.

Depuis le 1er janvier 2013, pour se rendre au Rwanda, les ressortissants des pays africains sont également [exemptés des procédures de demande de visa](#). Ils doivent néanmoins recevoir un visa d'entrée à tout poste frontalier rwandais. Une démarche dont sont dispensés les Burundais, les Congolais (RD Congo), les Kényans, les Sud-Africains, les Ougandais, les Tanzaniens et les Mauriciens.

JK : *Il n'y a qu'aux rwandais que le Rwanda de Kagame exige les Visa d'entrée dans leur pays.*